

o.257.⁴ GY/db

Berne, le 25 février 1977

ConfidentielleNote de dossierCICR
Emblème protecteur

Lors de conversations à bâtons rompus avec plusieurs personnalités du CICR, nous avons appris que l'organisation genevoise songerait à proposer - peut-être déjà lors de la XXIII Conférence Internationale de la Croix-Rouge, qui se tiendra cet automne à Bucarest - une modification de l'emblème du mouvement de la Croix-Rouge.

Le Rapport Tansley sur la réévaluation du rôle de la Croix-Rouge consacre en effet deux pages à ce problème (voir en annexe) et parvient à la conclusion que l'adoption d'un seul emblème mettrait en évidence le caractère transnational du CICR.

S'il est vrai que la prolifération des symboles est néfaste, évoquant la désunion et faisant fi du principe de l'impartialité, force est de constater qu'une modification de l'emblème de la croix-rouge sur fond blanc, connu à travers le monde, entraînerait d'énormes difficultés et dangers.

Chacun sait qu'Israël milite depuis de nombreuses années déjà et de manière très systématique en faveur de la reconnaissance du Bouclier-Rouge de David en invoquant le fait que le croissant rouge et le lion-et-soleil rouge avaient également été reconnus et qu'il n'existe dès lors pas de

- 2 -

raison valable pour refuser un symbole particulier à l'Etat d'Israël.

Le CICR (et la Ligue ?) voudrait mettre fin à la prolifération des symboles et ne voit, pour ce faire, pas d'autre solution que de changer l'emblème de la croix rouge sur fond blanc de telle manière à ce que, démuné de toute hypothèque religieuse, nationale ou autre, il puisse être accepté par tous les Etats et recevoir une application universelle.

L'idée de procéder à ce changement d'emblème aurait été précédée de sondages auprès de la société nationale de l'Iran et dans plusieurs pays se servant du croissant rouge en vue de les persuader à renoncer à leur symbole particulier et à adopter la croix rouge sur fond blanc. Or ce résultat n'aurait pas été atteint. Il ne semble donc pas être possible de revenir à l'emblème original.

Quant à l'aspect du nouvel emblème, le CICR songerait à plusieurs possibilités :

1. une croix rouge sur fond blanc comme jusqu'ici, dans le centre de laquelle un cercle blanc serait dessiné contenant les emblèmes particuliers (y compris le Bouclier-Rouge de David qui pourrait alors être reconnu). Cette solution n'est pas jugée bonne au siège du CICR, la prolifération des emblèmes n'étant ainsi pas freinée, bien au contraire.
2. un coeur rouge remplaçant la croix. Un emblème de ce genre - qui revêt plutôt un caractère publicitaire et se prêterait davantage pour la "Chaîne du bonheur" - serait très dangereux : le signe de la croix n'a-t-il pas précisément l'avantage d'être simple et facilement reproduit avec les moyens du bord sans pour autant pouvoir entraîner des confusions ? Or un coeur mal dessiné ne se distinguerait que peu bien et risquerait d'être pris pour le pavillon japonais !

- 3 -

3. une croix en tau rouge remplaçant la croix actuelle. Le CICR semble donner sa préférence à cette alternative et sérieusement envisager d'en faire une proposition officielle.

Selon nos interlocuteurs, les solutions 1 et 3 auraient l'avantage de laisser inchangé le nom de l'Organisation, alors que la solution 2 entraînerait automatiquement une modification.

Le CICR croit que la solution 3 pourrait être acceptable pour la plupart des gouvernements et sociétés nationales. Nous doutons, quant à nous, que cela soit le cas :

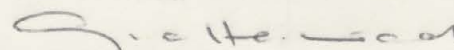
Il faut en effet se demander si le seul fait d'amputer d'un bras la croix actuelle peut résoudre le problème. Les Etats qui ont introduit d'autres symboles, se sont-ils uniquement heurtés au dessin de la croix, auquel ils attribuent une signification religieuse, ou le mot "croix" dans le nom de l'Organisation les a-t-il également gênés ? La réponse est simple : tant le nom que l'emblème ne leur conviennent pas. Le seul fait de changer la forme de la croix ne leur suffira dès lors certainement pas pour renoncer à leur emblème particulier. De plus, la croix en tau (forme de "T") s'appelle également Croix de Saint-Antoine et son origine est indubitablement religieux, alors que la croix rouge actuelle a été choisie en hommage à la Suisse dont la croix blanche dans le pavillon n'aurait (les théories divergent sur ce point) pas été choisie pour des motifs religieux.

Somme toute, le remplacement de la croix actuelle par une croix de Saint-Antoine aggraverait, selon nous, la situation à tous égards.

- 4 -

Si l'on voudrait vraiment être logique et faire une proposition qui pourrait être acceptée par tous les Etats, le nom et l'emblème de l'organisation devraient changer. Or mieux vaut ne pas s'imaginer les difficultés et désavantages qui en résulteraient !

Quoique la situation actuelle ne soit pas satisfaisante non plus, la famille de la Croix-Rouge devrait rester ferme et insister sur l'utilisation universelle de l'emblème de la croix rouge sur fond blanc quitte à accepter à ce que des symboles particuliers soient utilisés conjointement avec l'emblème original. La solution optimale resterait encore à être trouvée.



Graffenried

Copies : M. l'Ambassadeur F. de Ziegler } SR 25. Feb. 7717
Mme le Ministre F. Pometta
M. A. Bill
M. P. Barbey